

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/banque/actu/0202445836531-des-lingots-d-argent-proposes-en-ligne-aux-epargnants-519960.php>

BANQUE

Des lingots d'argent proposés en ligne aux épargnants

Par **Marte-Christine Sonktn** | 12/12 | 17:27

Une société de courtage spécialisée dans le négoce de métaux précieux et le placement d'or physique, propose désormais via son site un service de vente, d'achat et de conservation de pièces et lingots d'argent.



L'argent physique est désormais proposé aux appétits des investisseurs - DR

Le cours de l'or atteint des sommets, pourquoi ne pas investir sur l'argent physique ? C'est désormais possible via Internet et la société Pièces-or.com, L'authentification et la conservation des pièces et lingots sont gérés par Brinks et les clients peuvent disposer quand ils le souhaitent de leur argent en lingot ou pièces sonnantes et trébuchantes. « Il y a une véritable demande de la part des investisseurs, du fait du peu d'accessibilité à ce type de placement et du faible coût d'achat de l'argent actuellement. Puisque l'argent est beaucoup plus

accessible en terme de prix -une pièce en argent d'une once se commercialise à un peu plus de 30 euros alors que son double en or se commercialise actuellement à plus de 1.400 euros » déclare Arnaud Claveau, Fondateur de Pièces d'Or.

Un prix hors TVA

Mais attention, l'investissement est très différents. Bien que l'or et l'argent aient servi de monnaie par le passé, l'or est une valeur refuge considérée comme un recours notamment en cas de dépréciation des devises. Rien de tel pour l'argent qui est une première première utilisée par l'industrie (nouvelles technologies). Par ailleurs, précise la société « l'or d'investissement, contrairement à l'argent (hormis les lingots) n'est pas assujéti à la TVA ». Les fondateurs de Pièces d'Or toutefois réussi à contourner l'obstacle à la commercialisation de l'argent que représente la TVA appliquée aux lingots. Ils sont désormais commercialisés hors taxe sur le site, car stockés dans le nouveau coffre Pièces d'Or : Brink's Suisse, étant situé en « port franc ». Bien sûr, si le client souhaite se faire livrer son argent, il devra s'acquitter de la TVA lors de la livraison.

Gare à la volatilité des cours

La société conseille ce placement aux épargnants désireux de diversifier leur épargne. « Nous sommes persuadés que cette offre attirera des investisseurs qui n'auraient pas osé se lancer dans l'or physique et leur apporter une plus-value très intéressante », affirme Arnaud Claveau. Il faut cependant rester très prudent car le cours de l'argent, exprimé de dollar, est très volatil comme en témoigne l'évolution des cours.

<http://bourse.lesechos.fr/bourse/cours.jsp?sessionId=CCF1C192A4FB56AA8E484BAA5E5324&code=SI&place=WMP&codif=OPID>

Tweeter J'aime Share +1

Écrit par **Marie-Christine SONKIN**
Chef du service Patrimoine
msonktn@lesechos.fr